



Le Quotidien de l'économie verte

004

Supplément mensuel du green business

FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Les premières contributions tombent

Des engagements d'un montant de 9,3 milliards de dollars ont été pris le 20 novembre dernier lors de la première réunion de capitalisation du ce fonds rattaché l'ONU.

Les choses bougent enfin pour le Fonds vert pour le climat de l'ONU (FVC). Destiné à soutenir les pays pauvres dans la lutte contre le réchauffement climatique pour mieux s'adapter aux impacts inhérents à ce réchauffement, le FVC sort peu à peu des annonces pour se matérialiser après quatre années de gestation. Promis par les pays industrialisés lors de la conférence de Copenhague en 2009, le FVC a enfin récolté les premières contributions et se voit ainsi doté de moyens. En effet, une vingtaine de pays va verser 9,3 milliards de dollars (7,4 milliards d'euros) sur quatre ans. Cet engagement a été pris 20 novembre dernier à Berlin lors de la première réunion de capitalisation dudit fonds. « C'est un jour historique et extrêmement important », s'est réjouie Héléna Cheikhrouhou, la directrice du Fonds à l'issue de la première réunion formelle des dona-

teurs du Fonds vert pour le climat (FVC) à laquelle participaient une trentaine de pays.

Pour cette enveloppe qui s'élève à 9,3 milliards de dollars, la Grande-Bretagne seule a apporté une contribution substantielle d'environ 1,2 milliard de dollars. D'autres pays ont abondé plus modestement le Fonds, à l'image du Panama qui a promis un million d'euros. Des États comme le Canada ou la Pologne, devraient annoncer leur contribution lors de la conférence de l'ONU sur le climat de Lima qui s'ouvre en ce début du mois de décembre. Avec ces contributions, le Fonds vert, créé officiellement en 2010, entre enfin dans une phase opérationnelle, notamment par le financement des projets « verts » contribuant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en luttant contre la déforestation; mais aussi à s'adapter aux impacts inévitables du changement cli-



La directrice du fonds vert de l'Onu Héléna Cheikhrouhou

matique comme la montée des eaux. Une nouvelle qui tombe à pic, car l'Afrique centrale deuxième poumon forestier mondiale, meilleur élève dans le domaine de la conservation forestière et de l'aménagement forestier, est malheureusement restées le moins récompensé en termes de financement des projets de développement. C'est le cas de la

REDD+ présentée comme un outil de conservation et de développement propre. Surtout dans ce contexte des changements climatiques, problème fondamental pour la survie de l'humanité. D'après la ministre allemande de l'Environnement, Barbara Hendricks, « Berlin est le signe que nous n'allons pas abandonner les pays en développement dans cette lutte. Cette annonce loin d'être une poudre, va vraiment aider à créer un climat de confiance » lors de la réunion de l'Onu sur le climat à Lima, et, « éventuellement, pour avoir un accord à Paris » l'an prochain. L'objectif étant de conclure en fin 2015 un accord mondial très ambitieux sur les réductions de gaz à effet de serre afin d'espérer limiter le réchauffement de 2°C. Et à ce niveau l'Afrique centrale joue un rôle important.

CONSTANTIN YAP

AGRO-ÉCOLOGIE

L'accaparement des terres plombe l'autosuffisance alimentaire

Objet de toutes les convoitises, la terre appartient de moins en moins aux communautés qui constituent pourtant le socle de l'autosuffisance alimentaire.

L'année 2014 a été déclarée année internationale de l'agriculture familiale par le Fonds des nations unies pour l'alimentation. Autour de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre 2014, il était principalement question de répondre à la question : comment nourrir le monde de demain ? Les agricultures familiales se sont avérées comme une solution crédible pour répondre à cet enjeu majeur du 21ème siècle. Les experts qui sont montés au créneau expliquent que l'intensification de l'agro-écologique est une méthode rationnelle qui permet d'augmenter le rendement des agriculteurs, tout en préservant un système de production durable et respectueux de l'environnement. Seulement, depuis plusieurs décennies, la terre appartient de moins en moins aux communautés. Ces dernières se sont vu spoliées de leurs terres au profit des projets ambitieux validés par les gouvernements. Pourtant, la terre reste la base du développement des commu-



La terre est la première ressource pour les économies rurales

nautés qui l'exploitent à la fois sur le plan traditionnel, religieux et spirituel, mais surtout économique. En effet, les agricultures familiales contribuent considérablement au développement économique des territoires par la création de valeur ajoutée, le développement de filières et de chaînes de valeurs. Et ceci dans le strict respect de l'environnement.

Spoliation des terres

Le 25 novembre 2013, le gouvernement camerounais cédait environ 20 000 hectares de terre à l'entreprise américaine

Heracles Farms pour la culture du palmier à huile. Par la suite, des organisations de la société civile ont tiré la sonnette d'alarme sur les irrégularités, les fraudes et les méthodes douteuses de cette firme américaine. L'action des ONGs a tout aussi à démontrer l'impact négatif que ce projet industriel de grande envergure devait occasionner sur l'équilibre économique local et l'environnement riche en biodiversité. A plusieurs reprises, les rapports d'enquêtes menés par ces ONGs ont dénoncé des actes d'intimidation et de corruption des chefs coutumiers et de

membres des communautés locales par l'entreprise. Au-delà des retombées que devait produire cet ambitieux projet en termes de redevance forestière et emplois, le fait reste que les communautés riveraines perdaient le droit de jouir de leurs terres. A l'heure où les instances mondiales promeuvent l'agriculture familiale qui emploie près d'un milliard de personnes à travers le monde tout en respectant le développement durable, le Cameroun gagnerait à repenser sa politique foncière.

La terre est pour les communautés le moyen de stimuler les économies locales, surtout si sa gestion est associée à des politiques spécifiques axées sur la protection sociale et le bien-être des dites communautés. Une meilleure gestion de ce patrimoine assurerait au Cameroun une autosuffisance alimentaire pour ses populations et une préservation des ressources pour son développement.

OTRIC NGON

GREEN EN BREF

ASSISE

L'avenir des aires protégées en débat

Le sixième Congrès mondial des parcs (World Parks Congress) s'est tenu du 12 au 19 novembre 2014 à Sydney (Australie). Organisé par l'union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), ce congrès avait pour thème général "Des parcs, la planète et nous : des solutions sources d'inspiration". La session plénière d'ouverture a réuni les leaders de la communauté internationale, des gouvernements, des entreprises, de la société civile, des peuples indigènes et de la jeunesse pour débattre de la question centrale: Pourquoi les aires protégées sont-elles importantes?

ENERGIE RENOUVELABLE

Un projet de loi en préparation

Du 26 au 28 novembre 2014, Douala a abrité un atelier dans le but de valider un projet de loi relatif aux énergies renouvelables au Cameroun. Ces travaux organisés par l'association Carré Geo & Environnement en collaboration avec le ministère de l'Eau et de l'énergie, visaient également à adopter une feuille de route pour le développement des énergies renouvelables à travers le pays. Cette activité rentre dans le cadre du plaidoyer pour la création et la mise en application d'un texte de loi spécifique sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au Cameroun.

INDUSTRIES EXTRACTIVES, AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Les journalistes à l'école de la norme

Le bureau camerounais du Fonds mondial pour la nature (WWF) a offert une session de formation aux professionnels des médias sur les normes et outils applicables aux industries extractives (pétrole, gaz et mines) industries agricoles (palmiers à huile et forêts, dans le contexte de la vision 2035 pour le développement et l'exploitation des ressources naturelles.

ATLANTIQUES

Un séminaire sur les aires protégées marines

Le GIS HomMer organise son premier séminaire du 27 au 29 janvier 2015 à l'Institut Universitaire Européen de la Mer (Plouzané). Ce séminaire a pour thème : « Contribuer à la gestion des aires marines protégées (AMP) - Pratiques en sciences humaines et sociales ». L'événement marquera la création officielle du GIS HomMer. Les objectifs de cette rencontre seront de réaliser un état des lieux des pratiques scientifiques en sciences humaines et sociales et d'identifier les besoins opérationnels des gestionnaires d'AMP pour définir collectivement la stratégie scientifique du GIS HomMer.



11

Green ZOOM

FINANCEMENT

La RDC injecte 1,5 milliard FCFA dans le FEVAC

Cet appui va financer le démarrage dès 2015 de ce fonds qui augure une nouvelle ère pour l'économie de la sous-région Afrique centrale.

C'est une bouffée d'oxygène pour le processus de mise en place du Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale (FEVAC). Ce fonds qui augure une nouvelle ère pour l'économie de cette sous-région, va bénéficier d'un important soutien financier de la République démocratique du Congo (RDC). « Concernant le financement du FEVAC, la République démocratique du Congo soutient sa création et s'engage à verser une somme de 3 millions de dollars pour son démarrage dès 2015 » a déclaré Tambo Louaba, vice-premier ministre congolais, ministre de la défense et des anciens combattants. C'était à l'issue des travaux de la Conférence des ministres de la CEEAC tenue du 27 au 30 octobre à Kinshasa, capitale de la RDC. Cette importante rencontre avait pour objectif général la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles en général, celle de l'économie du bois en particulier et l'adoption du texte final du Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale. Une centaine d'experts venus des 10 pays de la sous-région Afrique centrale se sont joints aux représentants d'organes spécialisés de la CEEAC, aux ONGs locales, nationales et internationales, à la société civile et aux réseaux spécialisés de la zone, pour tenter d'écrire les lignes de l'histoire du FEVAC. Ceci sous le thème « diplomatie- Intégration- Gouvernance et Nouvelle économie du bois ». L'économie du bois,



Le Congo souhaite abriter le siège du FEVAC

d'après le docteur Honoré TABUNA, régisseur de la cellule FLEGT sous régionale et coordonnateur du programme ECOFAC V, est un aspect non négligeable pour l'économie d'Afrique centrale, car elle concerne pleines d'opportunités et de ressources.

Organisée par le secrétariat général de la CEEAC en collaboration avec le gouvernement de la République du Congo, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), la conférence s'est tenue sous la présidence de monsieur Tambo Louaba, vice premier ministre, ministre de la défense et des anciens combattants, représentant du premier ministre - chef du gouvernement. Deux temps forts ont

meublé cette rencontre : un segment technique conduit du 27 au 29 octobre et destiné aux réflexions des experts, qui se sont penchés sur 6 thèmes axés autour de la feuille de route du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale, des nouvelles exigences et du développement de la filière bois face à la gouvernance forestière, des outils techniques et promotionnels de l'économie verte en Afrique Centrale et de la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles en Afrique Centrale. Les recommandations inhérentes aux travaux des experts ont servi de cadre de décision aux ministres de la CEEAC lors du segment ministériel qui s'est tenu le 30 octobre à huis clôt.

A l'issue du huis clos, et après examen des points

inscrits à l'ordre du jour, les ministres ont validé après amendements, les projets de décision soumis à leur appréciation. Il s'est agi entre autres des projets de décision portant sur la création du Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale, le développement des marchés de bois d'œuvre en Afrique Centrale, l'institutionnalisation de la Conférence des ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique centrale et l'adoption des programmes sectoriels de l'économie verte en Afrique centrale. C'est donc une nouvelle page de l'économie africaine qui s'est ouverte à via cette conférence de Kinshasa.

WINNIE KITIO T.

GREEN BUSINESS

Un engagement pour l'économie de conservation

Les défis de l'économie verte en Afrique centrale traduisent l'importance de prendre en compte l'environnement dans toute approche de développement, notamment la transformation des ressources naturelles en économique.



« Green business ». Cette expression à la mode depuis quelques années, est présentée comme la clé du développement sur le continent africain. Egalement connu sous le vocable « économie verte », ce sujet est évoqué dans tous les sommets sur l'environnement, le réchauffement climatique, le développement durable. S'inscrivant dans une logique du développement plus large, le green business s'avère pertinent pour la sous région Afrique centrale. Mais sa perception continue d'être relativement « vague » pour une franche de la population qui

éprouvent des difficultés à y adhérer. Pourtant, l'économie verte traduit simplement le passage de la conservation, à l'économie de la conservation pour le bien être des populations.

De fait, l'économie verte souligne l'importance de prendre en compte l'environnement dans toute approche de développement, notamment la transformation des ressources naturelles en économique. Cette vision nouvelle appelle les gouvernements d'Afrique centrale à miser beaucoup plus sur les technologies de l'environnement et l'investissement dans les sources d'éner-

gie renouvelable, le développement des modes de production agricole durables, l'investissement dans les infrastructures écologiques, la gouvernance forestière, le marché du bois, les aires protégées, les déchets et autres, comme moteurs de croissance économique. Les opportunités sont effectivement nombreuses tant les défis qui se posent à plusieurs pays africains, en particulier dans le domaine de l'agriculture et de l'énergie sont immenses. Surtout au vu de l'urbanisation galopante du continent. Pour l'économiste congolais Victor Kemé, « les défis de l'économie verte en Afrique centrale ce résument à la capacité de produire, transformer, consommer local, sous-régional et internationale ».

La CEEAC, défenseur du green business voit en ce concept un moyen efficace de limiter l'insécurité alimentaire, la pauvreté et le sous emploi dans la sous région Afrique centrale, à condition bien évidemment d'adopter une politique de développement durable ou biologique présentée comme une solution efficace pouvant offrir de nouvelles perspectives de développement, en augmentant la productivité, en améliorant les niveaux du capital humain et financier. Ainsi, avec près de 80% des producteurs agricoles spécialisés dans le biologique résidant en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et 97%

des revenus de ces produits étant réalisés en Europe et en Amérique du Nord où les ventes d'aliments biologiques n'ont cessé de se multiplier ces dernières années, l'Afrique centrale a donc intérêt à se mettre à l'agriculture biologique de manière continue.

Il en est de même pour les ressources énergétiques. Pour beaucoup, l'insécurité énergétique en Afrique constitue un énorme obstacle à son industrialisation. Pourtant, ce continent possède un des potentiels techniques les plus élevés au monde pour développer les sources d'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique et la biomasse. Selon certains experts, il suffirait d'une politique énergétique claire basée sur une vision et une stratégie à long terme pour développer son propre système énergétique. Mais aussi étonnant que cela puisse paraître, le continent africain qui dispose de ce riche potentiel, n'est toujours pas engagé dans la voie de l'économie verte. Pourtant, les gouvernements des pays Afrique centrale sont de plus en plus conscients que ce concept peut, non seulement contribuer à freiner la dégradation environnementale, mais également créer de nouveaux emplois, stimuler une croissance verte et réduire la pauvreté.

CONSTANTIN YAP



SIMPLOT KWENDA

« Le FEVAC devrait permettre de catalyser les investissements »

Consultant international et Facilitateur du groupe des experts sur le Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale (FEVAC), parle des enjeux de ce fonds.

Le Fonds pour l'Économie verte en Afrique Centrale, est destiné au financement de toutes les activités de l'économie verte. Or, ce secteur particulièrement large. Cette vacuité conceptuelle ne présage-t-elle pas une désorientation stratégique du Fonds ?

La notion d'économie verte repose sur une base conceptuelle bien convenue. Le texte instituant le FEVAC fournit une définition du domaine de l'économie verte: Economie qui produit un mieux être humain et assure l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques sur l'environnement et les pénuries écologiques. Le concept renvoie à l'ensemble des activités économiques traditionnelles et modernes qui valorisent le capital naturel pour promouvoir le développement durable et éradiquer la pauvreté. Les Etats constituants définissent la politique d'investissement du Fonds, en priorisant les secteurs d'activité de l'économie verte qui présentent un intérêt majeur dans un espace de temps donné. Les orientations stratégiques du Fonds s'alignent alors sur l'agenda des Etats. Le FEVAC n'est qu'un outil dont l'activité est rythmée par la dynamique globale du SEVAC.

Le FEVAC semble accorder une place importante aux ressources de la coopération internationale alors que les Etats pourraient eux-mêmes supporter le coût de la transformation de leur économie. N'est-ce pas une insuffisance de l'engagement politique ?

Depuis Malabo en 2011 à Oran en février 2014, les Etats africains, notamment ceux de l'Afrique centrale ont sous différentes manifestations, réitéré la nécessaire modification des paradigmes de développement. En raison de la fragilité de son écosystème, les ravages du changement climatique se font déjà sentir, entraînant de fortes dégradations environnementales, sociales et humaines. L'Afrique n'a pratiquement pas contribué au réchauffement planétaire mais se trouve être la première à en subir les conséquences les plus lourdes. L'Afrique paierait ainsi le prix de la richesse et du bien-être créés dans les pays développés au moyen d'un développement à forte intensité de carbone. Cela est fondamentalement injuste. Les menaces écologiques sont par nature planétaires et appellent des solutions globales et partagées. L'aide publique au



développement constitue dans ce sens un mécanisme essentiel du financement écologique aux cotés des appuis budgétaires nationaux et des concours des partenaires privés locaux, régionaux ou internationaux. Tout le monde l'a heureusement compris ainsi ; les Etats riches, plus pollueurs, se sont engagés à apporter leur contribution. Ils ont notamment promis une contribution de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 ; c'est une obligation. Il nous reste à créer les conditions de la captation de ces ressources afin de les affecter au financement des programmes et projets en lien avec l'économie verte.

La question de structuration formelle du Fonds entre ligne de financement et institution d'intermédiation a fait l'objet de vives discussions. Quels en sont les tenants ?

Le schéma architectural ainsi que l'organisation institutionnelle des fonds de fiducie sont très variés. Les choix des constituants sont souvent guidés par les objectifs de sécurité fiduciaire, d'efficacité opérationnelle et de résultat. Mais les habitudes ont la peau dure. Les fonds de dotation par lesquels un compte ou ligne de financement est ouvert et abondé au sein d'une institution financière sont très courants dans nos économies où les techniques de fiducie sont peu développées. Ce mécanisme, qui fonctionne généralement autour d'un comité ad hoc restreint, organise les encaissements et décaissements de ressources dans des conditions processuelles plus ou moins rigoureuses. Nombre de fonds sont des créations d'institutions financières qui structurent le véhicule d'investissement comme cela leur convient et mobilisent ensuite les adhésions diverses ; on peut retrouver ce type de fonds dans les enceintes des IFD. Ces différents Fonds se destinent pour l'essentiel au financement d'un secteur ou sous-secteur d'activité.

Le FEVAC a la particularité de ne pas être un mécanisme confiné dans le financement d'un secteur quelconque

de l'économie verte. L'initiative de la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles en Afrique centrale a pour outil d'opérationnalisation le SEVAC et le FEVAC en constitue le pilier financier. La transformation systémique envisagée serait un leurre si elle ne s'adossait pas sur un dispositif adéquat de captation, de mobilisation et d'allocation efficace des ressources. L'enjeu est énorme et les défis immenses. Adosser ce vaste projet multisectoriel sur une organisation ne paraîtrait pas judicieux. L'architecture institutionnelle du dispositif projetée trahira la représentation, grande ou minimaliste que l'on se fait de la problématique du financement du développement durable ainsi que des objectifs de résultat que l'on souhaite atteindre.

Qu'est ce qui justifierait dans ce cas spécifique, un Fonds institutionnel ?

Le FEVAC s'inscrit dans un système global de gestion de la transition vers l'économie verte et vient en appui au SEVEA dont les tentacules s'étendent à toutes les sphères de l'activité humaine en Afrique centrale. Il ne peut pas être un Fonds dormant géré en accessoire à une activité principale. Il accompagne sous la forme de concours financiers et non financiers, toutes les initiatives vertes en rapport avec l'innovation, l'adaptation, la recherche, le développement. Il organise la mutualisation des efforts des états dans la sous-région dans la mobilisation et l'emploi des fonds pour le financement du développement durable.

Le FEVAC, Fonds autonome opérant dans le respect strict des normes internationales de fiducie, devrait permettre de catalyser les investissements sur cette thématique en mobilisant les fonds publics et privés, régionaux et internationaux pour le financement de la lutte contre les déséquilibres écologiques en Afrique centrale. Dans le contexte de la raréfaction des ressources et surtout, de la multiplicité et la complexité des conditions donateurs, l'Afrique centrale doit se doter d'un outil financier communautaire qui dispose de moyens humains financiers et techniques lui permettant, dans l'intérêt de tous les Etats, de bien planifier les financements verts, d'y accéder, de les utiliser et de les contrôler, à la fois au niveau international et domestique, ainsi que d'établir des rapports sur celui-ci, de manières qui soient catalytiques et pleinement inté-

grées avec les priorités nationales et régionales en matière de développement et la réalisation des OMD. Il est en effet essentiel de structurer et de déployer notre capacité de captation des ressources dédiées à toute l'économie verte qui, si elles n'étaient pas efficacement appréhendées, iraient s'employer ailleurs, dans les pays en développement présentant une meilleure « préparation » (en anglais « Readiness ») au financement climatique.

La question du niveau d'implication des différents acteurs initiaux dans la gouvernance de l'instance fiduciaire s'est posée et apparemment « la patate chaude » a été renvoyée aux textes organiques.

Il y a en effet une volonté de toutes les parties prenantes à apporter leur contribution au succès du Fonds. Mais il faut le rappeler avec force : les constituants du FEVAC sont les Etats. C'est le véhicule collectif de mobilisation et d'allocation des financements verts. Les états seuls décident de l'organisation administrative et fonctionnelle du Fonds. Pour autant, ils ne peuvent structurer le FEVAC dans l'indifférence des normes internationales de fiducie auxquelles s'astreignent les mécanismes multilatéraux de financement de l'économie verte. Parmi les exigences les plus défendues, il y a la participation inclusive et la transparence. L'unanimité s'est faite à raison sur la nécessité d'une large implication des parties prenantes. Ainsi, gouvernements, sociétés civiles, Entreprises, donateurs, communauté scientifique devraient, à des degrés divers, être associés dans la gouvernance du fonds. Ils contribuent tous à la mise en œuvre du SEVEA. Ils doivent pouvoir accompagner par leur éclairage la réalisation des performances financières du système.

Je voudrais dire, s'agissant de la BDEAC, que c'est bien en son sein que l'idée du projet aujourd'hui porté par les états de la région, a germé. Elle aurait pu en faire un de ses produits bancaires de gestion des actifs verts, comme le font du reste nombre d'IFD. Dans ce cas, le Fonds n'aurait pas eu d'autres organes permanents que ceux de son institution constituante. Le FEVAC se démarque dorénavant de ce schéma. Il dispose en propre, d'un organe délibérant et d'un organe de gestion. Il peut tirer avantage de l'expertise avérée de la BDEAC dans

l'encadrement de ce type de mécanisme en qualité d'agent financier. La BDEAC ayant une expertise avérée en la matière intervient en qualité d'agent financier ou de gestionnaire pour des Fonds de dotation tels que le Fonds Suisse, le FODEC et l'ABG. La bonne gouvernance du Fonds commande que les fonctions d'administration soient séparées de celle de dépositaire des avoirs. Le soutien de la BDEAC en qualité d'agent financier sera déterminant dans la double fonction de conservation des actifs et de surveillance fiduciaire

La feuille de route proposée projette un premier décaissement autour de la fin de l'an 2 du projet alors que la RDC dit s'engager à apporter instamment une dotation de démarrage de 3 millions de dollars et à offrir un siège à la structure. Qu'est ce qui justifierait ce retard à l'allumage alors que des pays membres semblent bien euphoriques ?

Il ne faut pas y voir une tare quelconque. Le décaissement ne constitue qu'une étape d'un long processus qui va de l'identification du projet, sa sélection, sa programmation, son instruction, la négociation des conditions du concours, etc. Ce processus qui s'étend sur des périodes de moyenne durée est courant en matière de finance de développement. Il n'est pas certain que dès son lancement, le FEVAC trouve un environnement riche en projets verts qui soient déjà matures, bien élaborés, faciles d'analyse et qui correspondent aux ressources disponibles. Il ne faut pas perdre de vue les contraintes de performance qui pèsent sur le Fonds et qui l'inclinent à assurer une allocation judicieuse des ressources mises à sa disposition. Ses interventions seront appréciées à l'aune des résultats atteints par tout programme ou projet bénéficiaire de son concours. Les contributeurs du Fonds, investisseurs, donateurs ou prêteurs attachent une grande importance à la qualité du portefeuille constitué. L'an 1 du démarrage ne doit pas être décompté. Les organes du Fonds ne sont pas encore installés. Le comité de démarrage institué mène essentiellement des diligences techniques et administratives préparatoires à l'entrée en fonction des organes du Fonds.

INTERVIEW RÉALISÉ PAR
 WINNIE KITIO T.
 À KINSHASA



EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le Bubinga et le Wenge sous la coupe de l'illégalité

Prisées sur le marché international, ces deux précieuses essences forestières, constituent une cible privilégiée pour les exploitants hors la loi.

Le Wengue et le Bubinga font face à deux principales menaces au Cameroun. Il s'agit de l'exploitation forestière illégale (Betti, 2012) d'une part, et la perte de leur habitat à travers la dégradation forestière (d'origine humaine) d'autre part. La perte de l'habitat par les activités agricoles est considérée comme l'une des principales menaces à la biodiversité des forêts au Cameroun. Des menaces en perpétuelle augmentation pour le Bubinga et le Wengue, dont la demande a explosé ces derniers temps au niveau international. Surtout celle qui provient des pays asiatiques. C'est le cas de la Chine où des opérateurs paient ces deux variétés de bois rouge au prix fort. Pour un mètre cube de Bubinga estimé à 700 000 FCFA (1,067.14 Euros), les filiales chinoises vont jusqu'à claquer environ 1,5 millions de francs CFA (2,286.74 Euros), deux fois le prix normal. D'où le risque d'exploitation illégale qui plane désormais sur ces espèces forestières.

Parlant de l'exploitation forestière illégale, celle-ci se fait à plusieurs niveaux. Notamment à la récolte, le transport, l'achat ou à la vente du bois qui se fait parfois en violation des lois. Ceci étant la procédure de la récolte elle-même peut être illégale, y compris en utilisant des moyens de corruption pour avoir accès aux forêts; extraction sans permission ou dans une zone protégée; la coupe des espèces protégées; ou l'extraction de bois dépassant les limites convenues. Les illégalités peuvent également survenir pendant le transport, telles que le traitement et l'exportation illégale; déclaration frauduleuse à la douane; et l'évitement des taxes et autres charges.

Le ministère des Forêts et de la faune (MINFOF) a pourtant semblé prendre le taureau par les cornes a commis en 2012 via l'arrêté N° 2401/MINFOF/CAB du 09 Novembre 2012. Lequel arrêté instruit la suspension de l'exploitation du Bubinga et du Wenge à titre conservatoire dans le domaine national; avec précision de sa validité jusqu'à l'aboutissement de la procédure d'introduction de ces es-



Coupe du Bubinga dans une exploitation forestière

sences dans les annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Article 2). Bien que les articles 3 et 4 de cet arrêté précisent la possibilité d'octroi des permis spéciaux aux opérateurs qui avaient des stocks de ces deux essences dans leurs titres forestiers, le constat en 2014 est que ces deux essences continuent de sortir du Cameroun à une vitesse effrénée et généralement de façon frauduleuse.

Opérations de saisie

Pour celles des cargaisons qui sont le plus souvent arrêtées par les agents des eaux et forêts dans le circuit de production, transport ou de commerce de ces deux essences, très peu de cas vont jusqu'à la sanction des contrevenants. Ici la solution la plus préconisée étant la transaction connue sous la désignation de « négociation : ni vu, ni connu ». Elle se fait entre les agents de contrôle et les contrevenants. Au ni-

veau du port de Douala, l'éternel problème de conteneurisation de bois, sans la présence des agents des eaux et forêts, par la Douane laisse une porte ouverte à l'exportation du Bubinga et du Wenge hors du Cameroun.

Pis, quand bien même le bois frauduleux est saisi, la procédure la plus courante pour légaliser le bois d'œuvre coupé illégalement est de le vendre aux enchères. Ce bois est ensuite légalement martelé et des documents officiels sont remis à l'acheteur pour en autoriser le transport et la vente. Dans la pratique, cette procédure qui est codifiée par la réglementation, par exemple le Décret 2001/1034/PM du 27 novembre 2001, n'est toujours pas suivie selon les règles de l'art. Très souvent le bois saisi est revendu aux enchères au même exploitant qui l'a illégalement abattu et transformé, en contrepartie d'un « droit d'abattage » informel. Aucune quittance de paiement n'est produite dans cette procédure, et l'argent reçu est rarement reversé dans les caisses de l'État. D'après

le CIFOR les données du ministère des Finances sur l'usage réel de ce processus de saisie-enchère informelle depuis 2000 sont révélatrices.

Des pertes pour l'État

Peu après avoir suspendu tous les titres d'exploitation forestière à petite échelle, en 2000, le ministère a enregistré environ 15 ventes aux enchères pour un paiement total d'environ 1,2 milliard FCFA. En 2008, les ventes aux enchères enregistrées sont montées en flèche jusqu'à environ 275. Mais dans le même temps, le montant total des paiements enregistrés a quant à lui diminué pour atteindre environ 120 millions FCFA. D'ailleurs durant la même période, le ministère des Finances n'a cessé de se plaindre du manque de personnel sur les sites des ventes aux enchères, ce qui est contraire à la réglementation. Cette situation laisse libre cours à des éventuelles sous-déclaration du nombre réel des « ventes aux enchères ». Rappelons que le mécanis-

me de saisie-vente aux enchères informelles peut avoir lieu soit sur le site d'abattage ou de chargement du bois, soit sur le marché final ou le long de la route lors de son transport. Les prix ici varient selon les ministères de rattachement des agents (ministères techniques ou « corps habillés »), renseigne-t-on.

Dans tous les cas, deux (2) ans après que l'arrêté N° 2001 soit rendu exécutoire, l'on est en droit de faire le bilan quant à sa mise en œuvre, d'évaluer le chemin parcouru, d'élucider les problèmes récurrents et de poser d'autres bases vers la résorption du commerce illégal de ces deux essences que sont le Bubinga et le Wenge. Il y va non seulement de la survie du Bubinga et du Wenge, mais aussi de toutes les autres essences qui sont exploitées frauduleusement au Cameroun, qui s'est pourtant engagé depuis 2010 dans l'Accord de Partenariat Volontaire (APV)-FLEGT signé avec l'Union Européenne.

CONSTANTIN YAP

**Le Quotidien
de l'économie verte**

Édité par THELI RP

BP : 312 Yaoundé
e-mail : quotidien_economique@yahoo.fr

Bureau Yaoundé
Tel : (+237) 22 00 17 31

Bureau Douala
Tel : (+237) 33 42 88 32

Directeur de la publication :

Thierry Ekouti

Chef d'édition :

Baudouin Enama

Rédaction générale :

Constant Yap, Winnie Kitio T.
Otric Ngon, Elodie Bodolo

Infographie :

Guy Germain Tayou Yamaha

